

SEANCE DU 04/05/2021

Convocation du 29 avril 2021

Conseillers présents : 11 (DEISS Michelle, DEMANNE Thomas, HEINTZ Laurent, HILT Joelle, ISS Claire, KLEIN Alexis, KLEIN Pascal, MULLER Olivier, SAND Christophe, VOLLMER Jean-Philippe, WOYNAS Aurélie)

Conseillers excusés : 0

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 6 avril 2021
3. Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains : projet de mutualisation des services
4. Location de la chasse : membres de la commission consultative
5. Divers et communications

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le maire déclare la séance ouverte et fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur MULLER Olivier, conseiller municipale, est désigné à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 MARS 2021

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 2 mars 2021.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NIEDERBRONN-LES- BAINS : PROJET DE MUTUALISATION DES SERVICES

Le maire expose que l'article L.5211-39-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre l'établissement public et les communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation de services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Le rapport est transmis pour avis aux conseils municipaux des communes membres. A défaut de délibération dans un délai de 3 mois, l'avis est réputé favorable. Il est ensuite approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'EPCI et adressé à chaque commune membre.

Après avoir entendu les explications du maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-39-1,

Vu le projet de schéma de mutualisation des services 2021-2026,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **Donne un avis favorable au projet de schéma de mutualisation des services 2021-2026 tel qu'il est annexé à la présente délibération,**
- **Charge le Maire d'accomplir les formalités administratives consécutives à la présente décision.**

LOCATION DE LA CHASSE : MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de procéder à l'élection des délégués communaux qui siègeront à la Commission Consultative Communale de la Chasse.

Les conseillers, Thomas DEMANNE et Claire ISS sont élus à l'unanimité, et le maire, Pascal KLEIN, membre de droit, représenteront la commune à toutes les séances de la commission.

LOGEMENT COMMUNAL 21, RUE PRINCIPALE : FIXATION DU MONTANT DU LOYER ET DES CHARGES FORFAITAIRE

Le maire informe le conseil municipal que le logement communal situé au 21 rue Principale est actuellement inoccupé. Des locataires doivent prochainement signer un bail locatif. Il y a donc lieu de fixer le montant du loyer et de la participation aux frais de chauffage. Ces derniers ne peuvent être déterminées en l'absence de compteur calorifique pouvant permettre de refacturer ces derniers au réel aux locataires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le loyer pour 2021 à 400 € mensuels. Il sera réévalué annuellement en fin d'exercice en fonction de l'évolution de l'indice de référence fixé par l'INSEE.
- Fixe la participation mensuelle du locataire aux frais de chauffage à 100 €.

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Le maire rend compte des dernières décisions prises dans le cadre de la gestion communale et dans celui de ses délégations et procède à diverses communications :

- Les travaux de calorifugeage de la mairie et de l'école sont en cours. Considérant les aides de l'Etat, cette opération ne coutera rien à la commune.
- Une fuite au niveau du poteau d'incendie de la rue d'Offwiller a été réparée par le Syndicat des Eaux.
- Les travaux de la rue Principale doivent s'achever le 5 mai 2021.
- Dans la rue du Moulin, certaines dégradations dues aux travaux ont été constatées. (Ruptures de canalisation d'eau potable, du câble téléphonique et de la fibre optique...) La situation devrait être rétablie dans les meilleurs délais.

- Les boîtiers des défibrillateurs ont été installés à la salle des fêtes et à la mairie. La société SCHILLER doit intervenir prochainement pour y placer le matériel médical et faire une formation pour son utilisation.
- Le stade municipal est à présent vendu à un particulier qui souhaite développer une activité de maraîchage.
- Un règlement du site de dépôt des déchets verts a été distribué aux habitants. La population est invitée à le respecter.
- Les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin prochains. En raison de la situation sanitaire, les membres des bureaux de votes et les fonctionnaires mobilisés seront prioritaires à la vaccination, conformément aux instructions préfectorales.
- L'organisation de la fête du 13 juillet et des traditionnelles « knacks » est encore incertaine au vu de la situation sanitaire. La municipalité va réfléchir à la question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le maire.

Signature du secrétaire de séance : MULLER Olivier
ROTHBACH, le 06/04/2021